

COMMUNE DE TRÉMEUR  
(Côtes d'Armor)

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le cinq du mois d'octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis DAULT, Maire.

Présents : CORBEL Guy – PERRAULT Stéphane – ÉON Fanny – NOËL Pierrick –  
AUBURTIN Jérôme – BASTIEN Carole – CORLOSQUET Chantal – DESAINT-  
DENIS Adeline – DESCHAMPS Marie-Noëlle – FOURNIER Yohann – MEUNIER  
Romain – NOËL Philippe – POINCU Sandra – RÉHEL Jean-Paul.

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : DESAINT-DENIS Adeline.

ORDRE DU JOUR :

- Intervention de Pascal GOUTTEBEL, conseiller à l'ALEC (Agence Locale pour l'Énergie et le Climat).
- Acquisition du terrain MOREL/GUITTON en zone 1AUb – rue des Fontaines (délibération initiale à reformuler).
- Proposition du SDE pour l'extension de l'éclairage public de la Place de l'église.
- Vote des subventions aux associations.
- Renouvellement du contrat de fourrière animale (Chenil Service).
- Questions et informations diverses.

**OBJET : Acquisition du terrain MOREL/GUITTON classé en zone 1AUb – rue des Fontaines  
(Délibération initiale du 9 septembre 2019 à reformuler)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, en accord avec les vendeurs, Monsieur et Madame MOREL/GUITTON, l'étude notariale de BROONS demande que la délibération prise par l'ancien conseil municipal soit plus précise quant aux conditions de vente de chaque terrain, la première étant très générique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir la parcelle cadastrée section B n° 1820, appartenant à Monsieur et Madame MOREL/GUITTON, d'une superficie de 3 528 m<sup>2</sup> et classée en 1 AU b au Plan Local d'Urbanisme, au prix de 4 € le mètre carré.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte d'acquisition qui sera dressé par Maître Nathalie ROULET, notaire à BROONS, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette acquisition.

**OBJET : Extension éclairage public Place de l'église et pose de prises de courant**

Guy CORBEL, adjoint, présente la proposition du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) pour l'extension de l'éclairage public de la place de l'église (place des Ifs) et de 2 prises de courant pour les illuminations de Noël :

- Déroulage de 70 mètres de câble EP 5G16 mm<sup>2</sup> sous fourreau diamètre 75 mm existant.
- Fourniture et pose de mâts cylindro-coniques de 4,5 mètres de haut équipés de 2 foyers peints de type ECLATEC KEO 36 W LED 300K
- Fourniture et pose de prises de courant de type KITILUM protégées par disjoncteur différentiel 30mA.
  - o Le coût total de l'opération est estimé à 5 832.00 € TTC.
  - o La participation de la commune s'élève à 3 402.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE :**

Le projet d'éclairage public présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie pour l'extension de l'éclairage public de la place de l'église (place des Ifs) et de la pose de 2 prises de courant pour les illuminations de Noël, d'un montant estimatif de 5 832.00 € TTC.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019 d'un montant de 3 402.00 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier, conformément au règlement du SDE 22.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le SDE aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

**OBJET : Renouvellement du contrat de fourrière animale avec la SAS SACPA – Chenil Service**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de fourrière animale avec la SAS SACPA – Chenil Service arrive à son terme au 31/12/2020.

Ce contrat comprend la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale, en jours et heures ouvrables (du lundi au samedi).

- Le prix du contrat actuel est de : 701.63 € HT – 841.96 € TTC/an
- La proposition 2020/2022 est de : 723.53 € HT – 868.24 € TTC/an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de renouveler le contrat de fourrière animale avec la SAS SACPA – Chenil Service, en formule jours et heures ouvrables pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, avec reconduction tacite 3 fois, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

**OBJET : Décision modificative budgétaire n° 3 – Budget Principal**  
**Achat d'un chariot de service pour la cantine**

Avant de traiter ce sujet qui n'a pas été porté à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite préalablement l'accord de l'assemblée, qui accepte.

Il les informe que, pour des raisons de pratique et notamment de gain de temps en période de protocole sanitaire COVID 19, le personnel a demandé que la commune procède à l'achat d'un chariot ergonomique pour le transport des assiettes et couverts avec housse bactériostatique ; son coût hors taxe est de 735.44 € - TVA : 147.09 € - TTC : 882.53 €.

Cette dépense n'a pas été prévue en investissement au Budget Primitif de 2020.

Il demande à l'assemblée de prévoir une décision modificative pour inscrire cette dépense sur le programme 42 « Restaurant scolaire » et de la financer en retirant la même somme sur le programme 65 « Accessibilité ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ÉMET un avis favorable à la Décision Modificative n° 3 ainsi détaillée :
  - o Programme 42 – article 2184 : + 1 000.00 €
  - o Programme 65 – article 2313 : - 1 000.00 €

**OBJET : Questions et informations diverses**

- o Intervention de Pascal GOUTTEBEL, conseiller à l'ALEC (Agence Locale pour l'Énergie et le Climat)

Pascal GOUTTEBEL remet à chacun des membres le bilan énergétique 2012 – 2019.

Quels points d'amélioration et programme à court terme (3 ans) faut-il prévoir, et quelle énergie privilégier ?

- Remplacement de la chaudière école 2020/2021.
- Rénovation bâtiment central école et isolation 2021/2022.
- Futur atelier technique.
- Cuisine salle des fêtes.

- o Vote des subventions aux associations

Le vote est reporté à la réunion du mois de septembre.

- o Informations et affaires intercommunales par Guy.

Le prochain bureau intercommunal aura lieu le 7 octobre.

Une réunion pour le PLU intercommunal est prévue le 15 octobre.

- o Affaires communales par Franck et Stéphane :

La maison GUICHARD est en vente.

Des acheteurs privés se sont déjà manifestés.

Faut-il préempter uniquement sur une partie du jardin pour y aménager un parking ou sur l'ensemble ? Mais pour quelles utilisations ? De nombreuses idées émergent. La commune peut-elle se le permettre ?

Il est décidé de se laisser le temps de la réflexion.

- ARS point COVID au vendredi 2 octobre par Franck :

Voir diaporama : carte de l'Agence Régionale de la Santé présentant un point COVID au vendredi 2 octobre 2020.

- Commission communication le mardi 6 octobre par Fanny :

- Bulletin d'information
- Site internet
- Page Facebook

- Projet rénovation bâtiment central école par Guy :

- Une rencontre avec l'architecte du CAUE a eu lieu le 23 septembre.
- Proposition de rencontrer les enseignants : semaine 41 ou 42 ?
- Compte-rendu sera donné à la commission école après la rencontre avec les enseignants.

- Numérotation des villages par Fanny, Carole, Marie-Noëlle

La distribution des numéros prévue le samedi 3 octobre a été reportée d'une semaine en raison des fortes pluies.

- Réouverture du TNC

La réouverture est fixée au jeudi 15 octobre.

Les murs en terre vont être réalisés par Xavier ENJAME, de TRÉDIAS.

- Lotissement Abbaye et Puits Gaulois

L'intervention pour l'aire de jeux est prévue le mardi 13 octobre.

- Recensement de la population

2 personnes ont été retenues : Noëlle SAMSON, le Robieu et Bénédicte FUMEY, le Mottay.

- Prochain conseil municipal le lundi 9 novembre 2020.

- Permanences du samedi :

10 octobre :	Pierrick	14 novembre :	pas de permanence
17 octobre :	Guy	21 novembre :	Pierrick
24 octobre :	Stéphane	28 novembre :	Guy
31 octobre :	Fanny	5 décembre :	Stéphane
7 novembre :	Franck		

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.